



CABINET DU PREFET

SERVICE DE L'INFORMATION ET DE
LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

GRENOBLE, LE 24 NOVEMBRE 2011

COMMUNIQUE

Démantèlement des premières cellules d'électrolyse au mercure de l'entreprise ARKEMA, et mesures de surveillance associées.

Monsieur le Préfet de l'Isère a réuni le 21 novembre dernier, en présence des représentants de la direction et des salariés ARKEMA, de l'ASCOPARG et de la DREAL, les Maires des communes de Jarrie et de Champ sur Drac et les représentants des associations ADHICE et FRAPNA afin de leur présenter les travaux et le dispositif de surveillance concernant la restructuration de la production sur le site ARKEMA qui débuteront le 28 novembre prochain pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des mesures techniques supplémentaires de maîtrise du risque sur le site ARKEMA, mesures qui permettront de réduire le rayon du PPRT à 1000 m environ ainsi qu'une amélioration de la sécurité des habitants riverains de la plate-forme et de l'impact environnemental de l'activité d'ARKEMA.

Ils comprendront notamment le démantèlement de 16 cellules d'électrolyse existantes, dites au mercure, permettant la construction d'une nouvelle unité de production de chlore.

Ce démantèlement prévoit des dispositions très strictes afin de prévenir toute émission toxique de mercure et notamment :

- Réalisation des travaux en période hivernale, plus froide et moins propice à la dispersion de substances très volatiles,
- Déconstruction sous abri avec traitement de l'air,
- Lavage de tous les éléments avant et après déconstruction.

Parallèlement, un dispositif spécifique de surveillance de la qualité de l'air ambiant au voisinage du site est mis en place sous le contrôle de l'administration et de l'ASCOPARG. Les résultats des mesures seront disponibles sur le site d'AIR Rhône Alpes www.atmo-rhonealpes.

-

CONTACT PRESSE



04.76.60.33-44



04.76.60.32-37



communication@isere.pref.gouv.fr